



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 31488

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille sur l'obligation d'embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés. Cet objectif semblant loin d'être atteint dans la fonction publique, il lui demande de lui fournir le pourcentage précis de travailleurs handicapés dans tous les services dont elle a la responsabilité.

Texte de la réponse

En 2007, les services du ministère de la santé ont recruté 18 travailleurs handicapés répartis ainsi : 4 pour la catégorie A ; 6 en catégorie B ; 8 en catégorie C. Le taux d'emploi réglementaire fixé à 6 % a été atteint au sein de l'administration sanitaire et sociale depuis 2004 et a été porté à 6,38 % au titre du recensement effectué en 2007, soit 976 bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Pour maintenir voire améliorer en 2008 le taux d'emploi atteint, l'ensemble des services du ministère a été mobilisé pour promouvoir les recrutements d'agents handicapés. Cet effort de recrutement s'est traduit en 2008 par le gel, dans certains services, d'emplois qui doivent être réservés aux recrutements de travailleurs handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31488

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8303

Réponse publiée le : 28 avril 2009, page 4039